



Les conditions

L'aide aux vacances enfants (AVE)

Il faut :

- être allocataire de la Caf du Nord en octobre 2025,
- avoir au moins 1 enfant à charge né entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2020,
- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 950 € en janvier 2026.

L'aide aux vacances familiales (AVF)

Il faut :

- être allocataire de la Caf du Nord en octobre 2025,
- avoir au moins 1 enfant à charge né entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 octobre 2025,
- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 850 € en janvier 2026.

Si vous avez bénéficié de l'AVF en 2023, 2024 ou 2025, vous ne pourrez pas en bénéficier en 2026.

L'aide au transport

Il faut :

- être bénéficiaire de l'AVF,
- partir à plus de 200 km de son domicile,
- réserver le séjour dans une structure labellisée Vacaf,
- régler une partie du séjour pour confirmer votre réservation,
- réaliser le séjour entre le 4 juillet 2026 et le 31 août 2026.

